

bindliche Offerte unterbreiten. Der grosse Unterschied unter 314.301 «Baulicher Strassenunterhalt» figuriert mit 1,5 Millionen ein Minus. Daher meine Frage an den Staatsrat. Da doch der Bund für den Unterhalt der Autobahnen verantwortlich ist: Wie kommt dieses Defizit von 1,5 Millionen zu Stande? Wurde vom Kanton zu wenig offeriert? Ich danke dem Staatsrat im Voraus für seine Antwort.

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Die Frage richtet sich an Herrn Staatsrat Godel. Ich lasse ihn antworten.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je réponds à M. le député Josef Binz que par rapport à cette position, les factures restantes antérieures au 1^{er} janvier 2008 étaient plus importantes qu'estimées. Il y avait des factures de l'année 2007 qui n'avaient pas été payées. Elles ont été payées durant l'année 2008.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Pas de remarque.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pas de remarque.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Réduire les délais, respectivement simplifier les procédures pour l'obtention d'un permis de construire constitue une mesure de promotion de l'économie en tout temps. Cela l'est encore plus en période de difficulté économique, comme nous risquons de le vivre à fin 2009 et en 2010 dans ce domaine. Une telle démarche qui ne coûte rien ou presque rien en fonction du personnel qu'il faudrait éventuellement engager en plus, peut aussi être considérée comme une mesure de relance. J'ai deux questions à vous poser M. le Commissaire.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élève le temps moyen pour obtenir un permis de construire depuis la date du dépôt?

Je sais que certaines petites communes ne sont pas nécessairement dotées du personnel pour répondre à une procédure restreinte. Est-ce que le canton serait prêt à fournir une aide dans ce domaine, une aide aux communes qui n'auraient pas le personnel compétent pour répondre à ces demandes restreintes?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'ai une petite interrogation concernant les priorités dans la rédaction de ce rapport. On y apprend que la Direction tient

une séance par semaine, qu'on y traite les dossiers et qu'on y prend des décisions. On apprend aussi que M. le Commissaire du gouvernement s'est rendu le 17 mai 2008 à une manifestation. Il y a donc beaucoup de détails sur la vie de la Direction.

En ce qui concerne les grands dossiers, le contournement de Bulle est traité en 12 ou 13 lignes et comporte une phrase qui dit que ce projet va coûter d'avantage que prévu. Est-ce que M. le Commissaire pense que l'on a déjà assez parlé des grands dossiers et qu'il suffit donc de les mentionner de façon extrêmement laconique dans le rapport de la Direction? Serait-il possible de mentionner de manière plus explicite les dossiers qui ont occupé l'année de la Direction?

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Was die Frage von Herrn Schorderet betrifft wegen den Baubewilligungen: Über die Dauer und das Personal in den kleinen Gemeinden haben wir in der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission nicht gesprochen. Die Prioritätensetzung im Rechenschaftsbericht ist direkt eine Frage an den Staatsrat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord je réponds à M. le Député Edgar Schorderet sur la question de la réduction des délais. Bien sûr qu'il est économique de réduire les délais, mais que faut-il faire pour les réduire? Il faut tout d'abord avoir d'excellents dossiers. Quand les dossiers sont parfaits, c'est extrêmement rapide. Les dossiers se divisent grosso modo en trois tiers. Un tiers des dossiers sont parfaits et sont traités en moins d'un mois. Il y a un tiers des dossiers qui sont à moins de 60 jours et il y a un tiers des dossiers qui font plus de 60 jours. La problématique que nous constatons aujourd'hui est qu'il y a de plus en plus de recours et lorsqu'il y a instruction, évidemment ça se prolonge.

On a souvent des remarques ou des critiques sur la longueur des procédures pour les PAL. Durant ces dix dernières années, la longueur des procédures des PAL (moyenne prise sur dix ans pour cent plans d'aménagement locaux/PAL) est sauf erreur de 87 mois. Sur ces 87 mois, les dossiers passent 27 ou 27,5 mois dans les services de l'Etat. Le reste du temps, ils sont dans les communes concernées. J'ai aussi souvent des revendications: «M. le Conseiller, il y a tel et tel dossier» et lorsqu'on l'examine, ce n'est pas toujours ce que l'on nous raconte. La réalité c'est quand on examine le dossier. Il faut un certain temps. C'est souvent des dossiers incomplets. Rassurez-vous: il y a une enquête des Chambres du commerce, sauf erreur, où il a été démontré que l'administration fribourgeoise était la meilleure en Suisse romande.

La deuxième question de M. le Député Schorderet concerne les procédures restreintes dans les communes qui ne sont pas équipées: l'Etat peut-il leur donner un coup de main? Dans ce domaine, il y a une volonté de responsabiliser les communes et dans le règlement d'exécution que nous sommes en train d'établir, qui va partir en consultation, on donne d'avantage de responsabilités aux communes. Nous souhaitons que les communes prennent cette responsabilité. C'est l'objectif.

Ceci a été dit dans cette enceinte lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire. Je suis persuadé que les communes joueront ce rôle. Nous ferons certainement des assemblées d'information, mais on ne peut pas, d'une part, donner la responsabilité aux communes et, d'autre part, mettre le personnel à disposition pour traiter les dossiers. Ce serait incohérent.

En ce qui concerne les questions ou les remarques de M^{me} la Députée Mutter, je prends acte de ses considérations. Je dis simplement que le dossier H189 est traité à deux endroits: sous «Secrétariat général» d'une part, sous «Ponts et chaussées», d'autre part. J'aimerais aussi vous dire que ce dossier lourd et important que nous regrettons a été traité par la Commission des finances et de gestion qui est une commission d'enquête. Nous aurons tout le loisir d'examiner son rapport, respectivement les conclusions.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

ECONOMIE ET EMPLOI

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Les résultats des comptes 2008 de la Direction de l'économie et de l'emploi nous indiquent des charges pour 279 491 785 francs et des revenus pour 108 464 655 francs. Ainsi l'excédent de charges est de 171 027 000 francs, soit une différence de 9,158 millions. Il est à relever que plusieurs provisions ont été prévues dans ces comptes de l'année 2008, soit sous le centre de charges 3500 «Secrétariat général», position 380.007, avec 5 millions pour les remontées mécaniques; au centre de charges 3505 «Promotion économique», également sous la position 380.007, il y a 3 millions de provisions pour des éventuelles pertes sur caution et, sous le même centre de charges, à la position 380.100, il y a un montant de 1 499 300 francs, qui correspond au solde du fonds de la nouvelle politique régionale au 31 décembre 2008. Ce fonds a été créé en 2008.

Pour les postes de travail, nous constatons qu'il y a 9,36 équivalents plein-temps de moins que prévu au budget. Ces postes en moins se situent dans le domaine de la formation puisque certaines classes n'ont pas pu être ouvertes pour la formation professionnelle. Dans d'autres services, des vacances, entre les mises au concours et l'entrée en vigueur des nouveaux postes de travail, ont été plus importantes que prévu. De manière générale, pour les Hautes écoles spécialisées, on constate que les revenus sont plus importants que les charges.

Au poste «Secrétariat général» 3500, je précise que sous la position 361.000 seul un montant de 17 000 francs a été utilisé pour les participations aux frais de conférences. Le montant de 70 000 francs concernait le Mitteland et M. le Conseiller nous a informés que cette Conférence allait être dissoute.

Au centre de charges 3505 «Promotion économique», on constate que certains montants mis au budget n'ont pas été utilisés ou l'ont été sous d'autres positions.

C'est encore en fait la difficulté d'être précis dans les budgets et comptes puisque cela découle de l'application de la nouvelle politique régionale et de sa mise en place; ceci va se régulariser au fil de l'utilisation. D'autre part, bien évidemment, il y avait des montants prévus pour subventionner certains projets de nouvelle politique régionale. Or ces subventions ne peuvent être versées que pour autant que les projets ont bien été déposés. C'est pour cela que les montants prévus au budget n'ont pas été utilisés en 2008.

Au 318.101, sous le même centre de charges «Prestations de tiers pour l'antenne fribourgeoise de la Coopérative romande de cautionnement», il y a le montant de 37 875 francs qui n'était pas prévu au budget car la Coopérative de cautionnement s'est créée après l'élaboration du budget 2008.

Au centre de charges 3510 «Service public de l'emploi», on constate une baisse de 6,78% par rapport au budget, soit environ 345 000 francs. A la position 301.100, on constate que 2,3 équivalents plein-temps n'ont pas été utilisés. C'est essentiellement en lien avec les postes d'inspecteurs du travail repourvus après une vacance plus longue que prévue. Aux positions 362.055 et suivantes, on constate que près de 4 millions n'ont pas été versés au titre de subventions. Nous avons demandé quelles en étaient les raisons? En fait, la réponse est que les conseillers en personnel des ORP décident de l'attribution ou du refus d'une mesure cantonale à un demandeur d'emploi en fin de droit selon les normes fixées par la loi. En fait, les ORP n'ont aucune compétence d'en revoir la validité, ceci étant du ressort de la Commission cantonale de l'emploi. Afin d'éviter que s'instaure un phénomène de chômage récurrent, une réorientation des mesures de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) a eu lieu, en 2005 – nous l'avons traitée ici – et le Service public de l'emploi nous a informés que toutes les demandes remplissant les critères ont été accordées. Le fonds de l'emploi se situe à 11 millions à la fin de l'année 2008.

Au 3542.1 «Service de la formation professionnelle», je rappelle ici qu'il y a eu le changement de financement intervenu dès le 1^{er} janvier 2008 de la part de la Confédération qui, dorénavant, se base sur un système forfaitaire par personne et non plus en proportion des frais effectifs; cela fait quelques modifications.

Aux positions 375.041 et 470.041 «Subventions fédérales pour associations professionnelles», la différence par rapport au budget 2008 est due au subventionnement du projet d'agrandissement de l'Ecole professionnelle, «Boucle» sur le site Derrière-les-Remparts, dont les travaux ont pris du retard. Maintenant, c'est parti et cela va être corrigé.

A l'Ecole des métiers, centre de charges 3542.6, il y a 4,023 millions de plus que prévu au budget. Ceci provient essentiellement du poste 660.004 «Subventions fédérales» qui accuse un manque de 3,8 millions puisque ce subventionnement est versé en fonction de l'avancement des travaux de construction et que, vous le savez, la construction de l'Ecole des métiers a connu un certain retard.

Au 3570 «Service des transports et de l'énergie», à la position 380.007, il y a un versement de 456 663 francs aux provisions pour subventions afin d'honorer les